

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

ENTRE :

[____], accompagnante, créatrice et facilitatrice d’immersions, basé au [____], France, sous le N° SIREN [____] (le “Bénéficiaire”)

ET :

La micro-entreprise de [____], prestataire de services d’assistanat virtuel, basé au [____] France, sous le n° SIREN [____] (le “Prestataire”)

CI-APRÈS DÉNOMMÉ LES "PARTIES"

OBJET :

Les Parties ont conclu un accord de collaboration afin que le Prestataire fournisse des prestations de services d’assistance virtuelle au Bénéficiaire (ci-après dénommé la “**Collaboration**”). Dans le cadre de cette collaboration, le Prestataire a accès à des informations confidentielles et/ou relevant de la propriété intellectuelle du Bénéficiaire.

DÉFINITION DE L'INFORMATION CONFIDENTIELLE :

Le terme "**Information confidentielle**" fait référence à toute information, y compris, et sans s'y limiter, les données, documents, plans, concepts, idées, propriétés intellectuelles, audios, vidéos, plaquettes, logos, visuels, schémas, supports pdf, formations, fichiers clients, supports digitaux, stratégies, techniques, prototypes, connaissances commerciales, mots de passes, et autres informations divulguées par le Bénéficiaire au Prestataire, soit verbalement, par écrit ou sous une autre forme tangible.

OBLIGATIONS DE CONFIDENTIALITÉ & DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE & ARTISTIQUE

Le Prestataire s’engage à maintenir la confidentialité de toutes les informations confidentielles divulguées par l’autre Partie pendant la durée de la Collaboration et pour une période de 20 ans après la fin de la Collaboration.

Aucune information confidentielle ne peut-être partagée ou diffusée, y compris partiellement, par le Prestataire, même à des fins associatives. Le Prestataire ne peut pas réutiliser une ou plusieurs Informations Confidentielles même dans le cadre de son exercice professionnel.

En particulier, le Prestataire s'engage à ne pas divulguer, communiquer, laisser divulguer ou laisser communiquer, ainsi qu'à ne pas utiliser directement ou indirectement des Informations Confidentielles de toute nature, dont il aura eu connaissance au sujet de l'activité professionnelle du Bénéficiaire, concernant notamment sa situation financière, mode de fonctionnement, stratégie, clients, programmes, plans de marketing, plans de développement, contenus des formations & enseignements ou secrets commerciaux de toute nature, les projets, études, rapports et analyses, et plus généralement toute donnée commerciale, financière ou administrative, ou en lien avec les affaires du Bénéficiaire en général.

Tous les documents, schémas, supports vidéos, audios, électroniques, rapports, dessins, logos et en général tous documents relatifs à la réalisation de la Collaboration par le Prestataire pour le Bénéficiaire deviennent la propriété du Bénéficiaire.

Par ailleurs, le Prestataire déclare donner au Bénéficiaire un droit d'accès et de traitement intégral aux fichiers, dossiers, courriers électroniques et plus généralement à toute information créée ou traitée par lui, enregistrée sur des supports d'information liés au Bénéficiaire.

EXCEPTIONS :

Les obligations de confidentialité ne s'appliqueront pas aux informations qui sont déjà connues publiquement, qui sont découvertes indépendamment par une des Parties, ou qui doivent être divulguées en vertu d'une ordonnance judiciaire ou d'une exigence légale.

RESTITUTION OU DESTRUCTION :

À la demande du Bénéficiaire, le Prestataire devra restituer ou détruire toutes les copies des informations confidentielles reçues dans un délai raisonnable de 21 jours après demande

écrite formulée par courrier électronique. En fin de Collaboration, le Prestataire devra confirmer avoir détruit les accès aux mots de passes communiqués par le Bénéficiaire et le Bénéficiaire révoquera les accès du Prestataire aux différents outils, ressources & plateformes.

OBLIGATION DE TRANSMISSION D'ACTIVITÉS

En cas de fin de Collaboration, le Prestataire s'engage à prendre le temps nécessaire pour mettre à jour sa fiche de poste et échanger pendant au moins 1h avec la personne qui reprendra le cas échéant les prestations confiées initialement au Prestataire.

Ce temps sera rémunéré dans les conditions de la Collaboration.

LOI APPLICABLE ET JURIDICTION :

Cet accord est régi par les lois de de France et tout litige découlant de cet accord sera soumis à la juridiction exclusive des tribunaux de [_____]

EN FOI DE QUOI, les Parties ont exécuté cet Accord de Confidentialité à la date de la première mention ci-dessus.

Fait à _____

Le _____

[_____]

[_____]